



SOMMAIRE

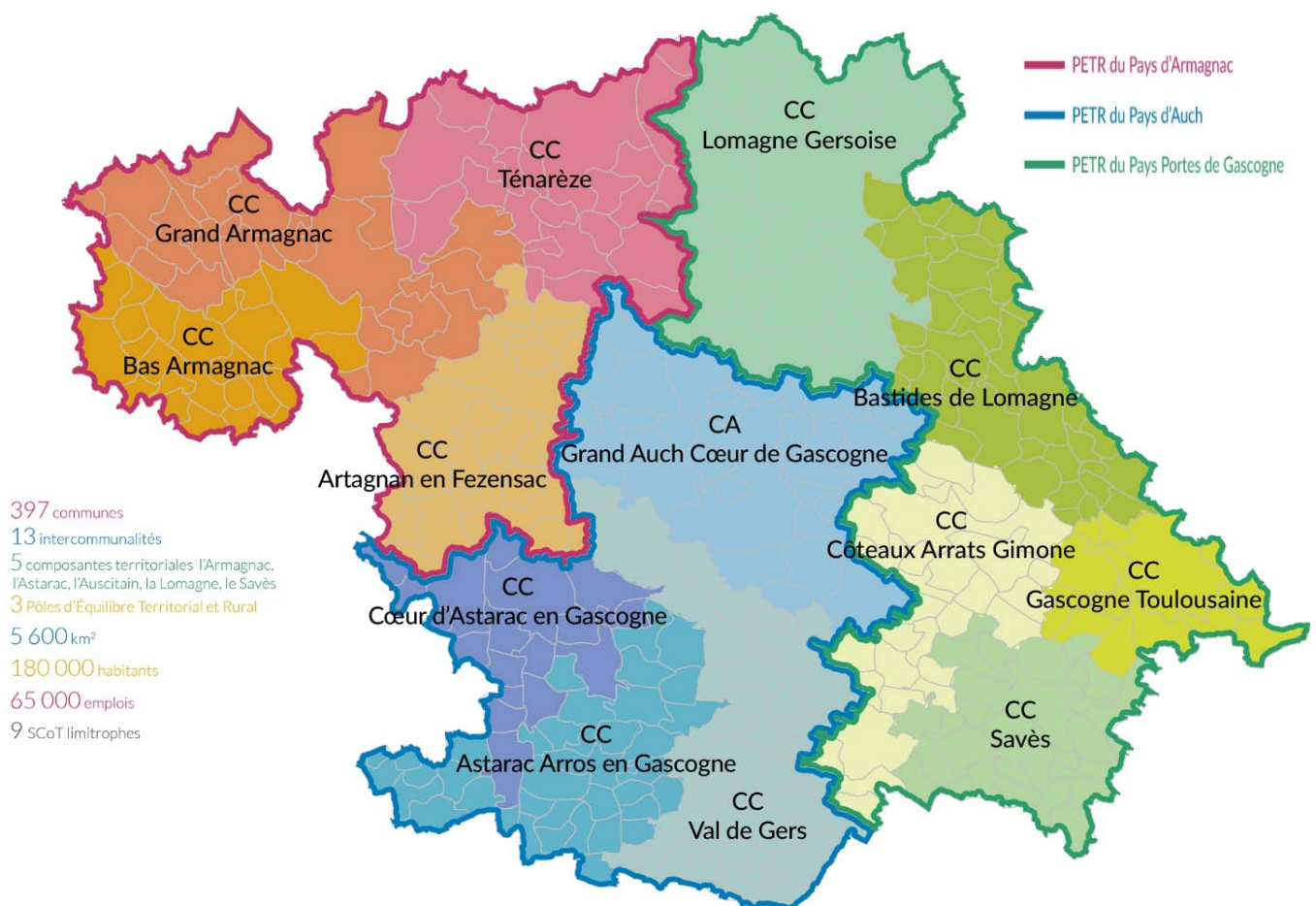


LE SYNDICAT MIXTE	p 2
ANNEE 2018	p 4
LE BUDGET LES AXES DE TRAVAIL	
QUELQUES CHIFFRES 2018	p 8
PERSPECTIVES 2019	p 12

LE SYNDICAT MIXTE

Composition

13 intercommunalités membres



Missions

Les missions du Syndicat mixte sont :

- Fédérer les intercommunalités comprises dans le périmètre du SCoT de Gascogne
- Elaborer, suivre, évaluer et faire évoluer le SCoT
- Apporter sa contribution en tant que personne publique associée dans l'élaboration des documents d'urbanisme



- Donner son avis sur les procédures d'urbanisme
- Donner son avis au Préfet sur les demandes de dérogation à l'ouverture à l'urbanisation
- Conseiller et accompagner des communes et / ou des intercommunalités dans la construction de leurs projets d'urbanisme
- Participer aux réflexions d'élaboration des schémas d'échelle départementale, régionale et nationale (ex : le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité du Territoire...)

Organisation politique

Le Syndicat mixte réunit la communauté d'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne (CA) et 12 communautés de communes (CC) du département du Gers.

Ces intercommunalités désignent des élus qui siègent au **Comité syndical**. C'est l'organe délibérant du Syndicat mixte, c'est aussi un lieu d'échanges où les élus dessinent l'avenir de 397 communes. Il compte 62 élus : 31 titulaires et 31 suppléants.

Le **Bureau** est l'organe exécutif du Syndicat mixte. Il compte 15 membres qui représentent les intercommunalités membres. Il est composé de la présidente Elisabeth DUPUY-MITERRAND, de 9 vice-présidents, et de 5 autres membres. Il se réunit tous les deux mois pour piloter la démarche et se positionner sur les projets pour lesquels il a délégation (avis sur les Plans Locaux d'Urbanisme en particulier).

Organisation technique

L'administration du Syndicat mixte compte 4 agents. Au-delà des questions techniques, administratives, logistiques et financières, ils préparent les éléments d'aide à la décision aux élus et pilotent l'élaboration du SCoT de Gascogne.

Claire CÉRON
Directrice

Christine SANCHEZ-MARTIN
Chargée de mission urbanisme

Raphaël GOUILL
Chargé de mission SIG et urbanisme

Anne-Sophie GRANOWSKI
Assistante de direction

ANNEE 2018



BUDGET

BP et cotisations

- Fonctionnement : 724 857,63 €
- Investissement : 379 452,23 €
- Cotisation : 1,80 €/habitant

Résultats

- Fonctionnement : 275 087,51 € (dépenses) / 748 886,63 € (recettes)
- Investissement : 376 204,12 € (dépenses) / 25 339,12 € (recettes)

AXES DE TRAVAIL

Administratif

- Mise en place de la comptabilité
- Gestion des ressources humaines
- Préparation et suivi des Bureaux et Comités
- Gestion des calendriers et des réunions

SCoT des Coteaux du Savès

- Compatibilité

SCoT de Gascogne

- Fin de la séquence 2 : diagnostic
- Publication du diagnostic stratégique partagé
- Début de la séquence 3 : enjeux et pré-PADD
- Poursuite de la concertation
- Récupération de la totalité des certificats d'affichage de la délibération de lancement du SCoT de Gascogne

Accompagnement des communes dans leur projet d'urbanisme

- Préparation et participation aux réunions de personnes publiques associées

Compatibilité

En tant que personne publique associée le Syndicat mixte est saisi à plusieurs titres pour rendre des avis sur les projets d'urbanisme (CDPENAF, autorisation de dérogation à l'urbanisme limité, procédure d'élaboration ou d'évolution des documents d'urbanisme, permis d'aménager de plus de 5000 m² de surface plancher, CDAC, saisine de CDAC sur des projets de moins de 1000 m² de surface...).

- Participation aux réunions de travail hors temps de procédure (à la demande des communes)

Avis sur les procédures d'urbanisme

- Examens des dossiers
- Proposition de rédaction des avis
- Présentation et discussion en Bureau
- Préparation et participation aux CDPENAF
- Préparation des avis de dérogation à la demande du préfet

PROCEDURES	Elaboration/Révision PLU*/PLH**/CC***	Modification/ Modification simplifiée PLU/CC	Déclaration de projet	PC /PA supérieurs à 5 000 m ² de surface plancher, ZAC, ZAD, ...
Usages administratifs	Notification du projet arrêté au SM pour avis	Notification du dossier de modification au SM avant enquête publique ou mise à disposition du public	Réunion d'examen conjoint des PPA dont le compte rendu sous forme de PV est versé au dossier d'enquête publique	Consultation du SM par les services instructeurs
Actions du Syndicat mixte du SCoT (SM)	Avis du bureau à réception du dossier <ul style="list-style-type: none"> • PLU : 3 mois • PLH : 2 mois • CC : maximum 3 mois 	Note d'observation versée au dossier d'enquête publique	Présence à la réunion et observations pour le PV	Note d'observation

SIG

- Prise en compte du contexte et des objectifs affectés au SIG du Syndicat Mixte
- Définition d'une méthodologie de réalisation
- Rencontre des collectivités du territoire (Communautés de communes et PETR) pour le recensement de leurs besoins
- En parallèle, recensement des données et analyse de l'existant en interne et en externe

InterSCoT du grand bassin toulousain

- Préparation des rencontres techniques et politiques
- Rédaction de la publication n°2 et n°3 de l'InterSCoT
- Participation aux travaux de contribution au SRADDET

SRADDET

- Rédaction et transmission de la contribution gersoise n°1
- Rédaction et transmission de la contribution InterSCoT du grand bassin toulousain n°1
- Préparation d'une journée d'atelier méthodologique du CNFPT (Montpellier)
- Participation aux temps d'échanges sur le rapport d'objectifs et sur le fascicule de règles
- Poursuite de l'information et de la mobilisation pour la contribution gersoise et proposition d'une méthode de travail pour la 2^{ème} contribution

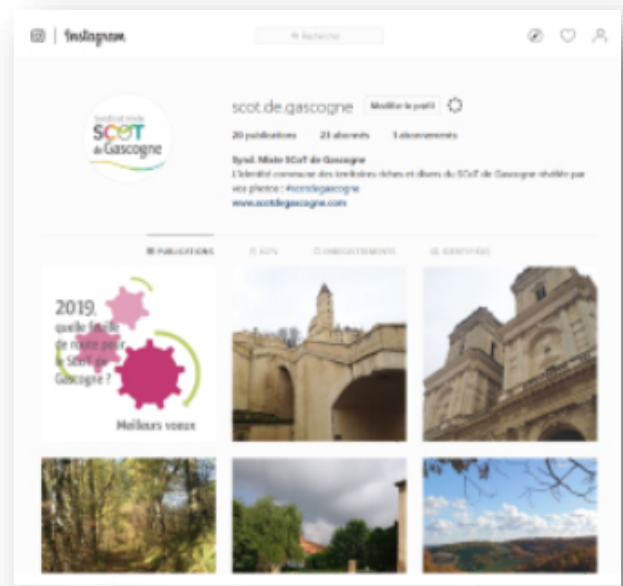


Communication

- Suivi et mise à jour du site internet
- Création de « Profil », la lettre d'information du syndicat mixte
- Création d' « éclairage », la fiche pédagogique



- Création d'un compte Instagram « pour révéler l'identité commune du territoire par des photos »
- Conception et mise en œuvre d'un plan média
- Une interview filmée de la présidente (DDT du Tarn « Séminaire de réflexion des SCoT »)
- Revue de presse quotidienne (presse locale et spécialisée)



QUELQUES CHIFFRES 2018



Administration du Syndicat mixte

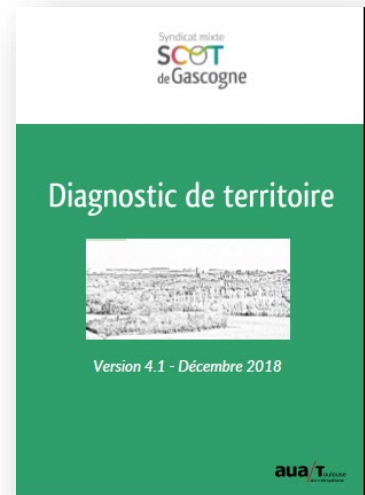
- Comité syndical : 3
- Bureau : 5

SCoT de Gascogne

- Conférence de maires de PETR : 3
- Comité des Référents Techniques : 10
- CoPil : 7
- Ateliers transversaux : 2 (100 participants/atelier)
- Conférence du SCoT : 1 (140 participants)
- 1 panneau d'informations élaboration du SCoT de Gascogne
- 1 synthèse des ateliers transversaux



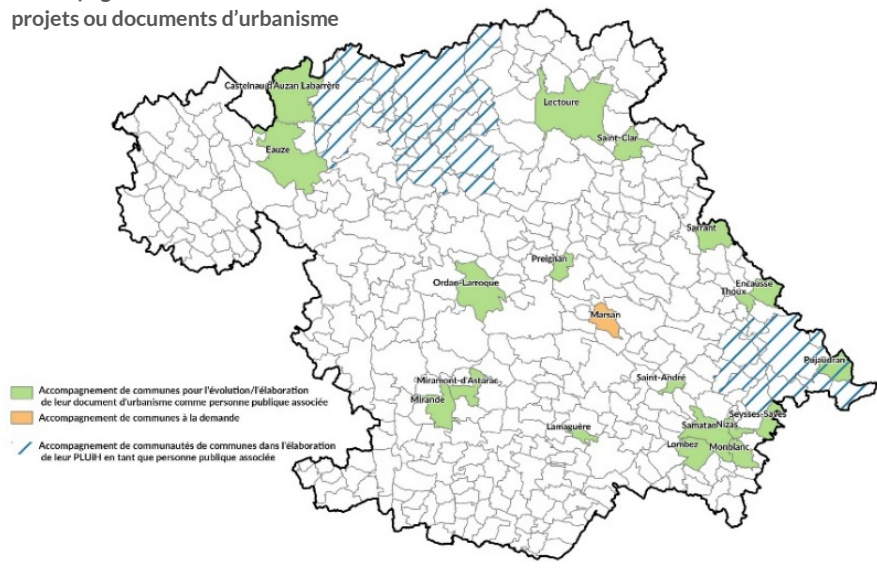
- 2 numéros les Publi' du diag
- 4 versions intermédiaires du diagnostic
- 1 version définitive du diagnostic



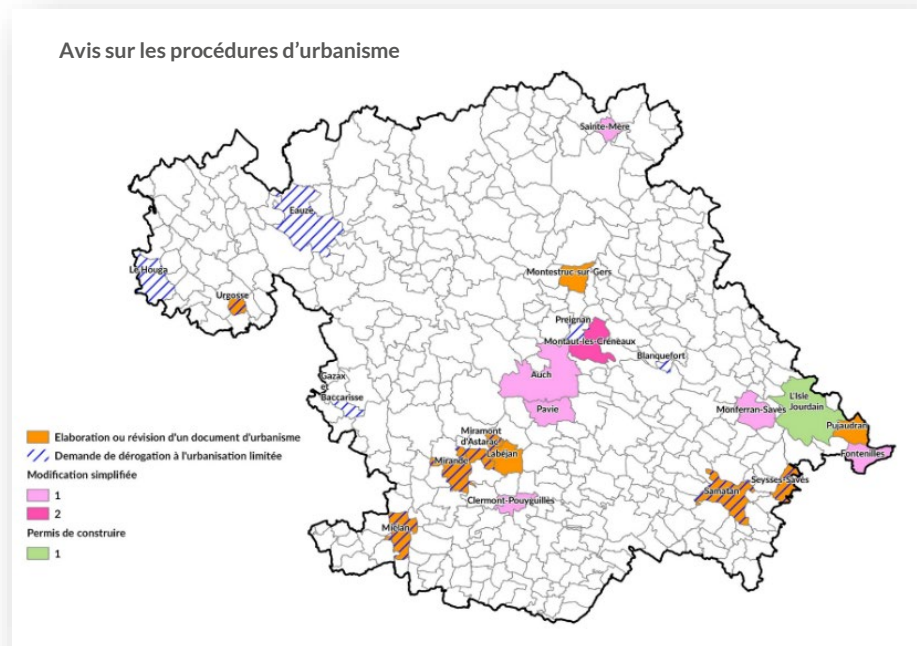
Accompagnement, suivi et avis sur les procédures d'urbanisme

- Préparation de réunions sur les projets d'urbanisme des communes et intercommunalités du Scot de Gascogne : 21
- Participation aux réunions de procédures : 19
- Réunions sur les projets d'urbanisme des SCoT voisins : 4

Accompagnement des communes dans leurs projets ou documents d'urbanisme



- Commission Départementale de Protection des Espaces Naturel, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) : 7
- Dossiers examinés : 45
- Avis rendus par le Bureau : 37
- Indications/recommandations : 8



SRADDET

- 2 réunions du réseau de DGS du département du Gers
- 6 temps d'échange bilatéral avec les services de la Région
- 1 atelier SCoT (Toulouse)
- 2 journées CNFPT sur le rapport d'objectifs et les règles (Montauban, Lannemezan)
- 1 CRT et 2 ateliers territoriaux sur le fascicule de règles (Toulouse, Marciac)
- 2 réunions de préparation de la contribution interSCoT n°1
- 2 réunions de préparation de la contribution gersoise n°1

Communication

- 112 mises à jour du site web, 85 documents mis en téléchargement
- 803 articles introduits dans la revue de presse
- 5 supports fournis à la presse
- 2 articles et supports fournis aux interco, PETR et partenaires
- 3 articles sur le SCoT parus dans la presse
- 2 numéros de Profil, la lettre d'information du syndicat mixte

- 2 fiches pédagogiques Eclairage
- 19 photos sur instagram, 17 abonnés, 177 « like » en 6 mois

SIG

- 3 PETR, 12 communautés de communes et 1 communauté d'agglomération rencontrés dans le cadre de la mise en place du SIG
- 6 conventions, actes d'engagement ou adhésion à des démarches permettant de récupérer de la donnée pour le diagnostic ou le suivi du SCoT

PERSPECTIVES 2019



Prospective financière

Par délibération n°2018_C20 du 29 novembre 2018, le Comité Syndical a délibéré et a décidé à l'unanimité de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2019 et des orientations demandées par le Comité.

Les objectifs suivants pour le Syndicat mixte du SCoT de Gascogne en 2019 :

Elaboration du SCoT de Gascogne

- Elaboration du Projet d'aménagement et de développement durables dans le cadre de la co-construction avec les territoires ;
- Concertation : lancement de la concertation avec le grand public et continuation de la concertation avec les personnes publiques associées et les acteurs du territoire ;
- Communication : accompagnement de la concertation et suivi des outils déjà mis en place.

Compatibilité

- Accompagnement et conseil auprès des communes et intercommunalités en cours de procédure ;
- Conseil auprès des communes ou intercommunalités qui sollicitent le syndicat ;
- Rendu des avis pour les PLU et cartes communales arrêtés ainsi que tout autre avis réglementaire (SCoT voisins, SRADDET par exemple) ;
- Rendu des avis pour les demandes de dérogations faites auprès de la Préfecture ;
- Suivi et préparation des décisions de la CDPENAF.

SRADDET

- Participation aux travaux menés par la Région ;
- Organisation, préparation et pilotage des avis en lien avec les acteurs du territoire ;
- Avis réglementaires sur les règles et sur le projet arrêté de SRADDET ;
- Conseils aux collectivités sollicitées dans le cadre des avis réglementaires.

InterSCoT

- Dynamiser le travail avec les SCoT voisins ;
- Participer activement aux travaux de l'InterSCoT du Grand Bassin Toulousain dans l'intérêt du SCoT de Gascogne.

SIG

- Rendre opérationnel le SIG ;
- Devenir un outil d'aide pour le travail de compatibilité.

Pour réaliser ces objectifs, en plus des charges à caractère général (80 k€) et gestion courante (24 k€), une équipe dédiée de 4 personnes (une directrice, une assistante, et deux chargés d'études – 225 k€) est nécessaire. Tout comme dans le partenariat avec l'aua/T (148 k€) sur l'élaboration du SCoT et l'InterSCoT du Grand Bassin Toulousain (11 k€).

Afin de financer ces dépenses, en plus des résultats (110 k€), ce sont les collectivités adhérentes qui doivent participer (335 k€) ainsi que la subvention attendue de l'Etat, l'élaboration du SCoT de Gascogne étant passé au stade PADD (100 k€).

Comme convenu l'an dernier, la participation reste fixe pour l'année 2019 soit 1,80 €/habitant.

SCoT de Gascogne

- Fin de la séquence 3 : pré-PADD
- Séquence 4 : PADD

Accompagnement et avis de compatibilité

- Communication sur la mission d'accompagnement et de conseil auprès des communes et intercommunalités : courrier proposant d'associer le Syndicat mixte aux démarches le plus en amont possible
- Suivi des procédures de projets d'urbanisme
- Participation à des réunions de travail sur les projets d'urbanisme
- Participation aux CDPENAF
- Préparation des avis de dérogation à la demande du préfet
- Préparation des avis du Syndicat mixte

SIG

- Analyse des besoins
- Analyse de l'existant
- Définition du SIG dans ses aspects techniques, thématiques et organisationnels
- Réalisation opérationnelle
- Développement, suivi et maintenance du SIG et des données dans le temps

Communication

- Suivi et pilotage des outils existants
- Création d'outils grand public

InterSCoT du grand bassin toulousain

- Participation aux travaux de l'InterSCoT
- Contributions aux travaux du SRADDET

SRADDET

- Suivi de l'élaboration du SRADDET
- Organisation et rédaction de la contribution
- Avis dans le cadre des consultations obligatoires

